DOCUMENT MODIFIE LE 10 AVRIL 2019

UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION — espe École supérieure du professorat et de l'éducation Académie de La Réunion	**Cadrage de l'analyse réflexive des M1 étudiants – Parcours PE UE 2.7**

Les étudiants inscrits en première année du Master MEEF 1er degré à l'ESPE de La Réunion bénéficient de deux périodes et modalités de stage dans le cadre de leur formation professionnalisante. Ces deux stages correspondent à deux unités d'enseignement (1.6 et 2.6) aux semestres 1 et 2 désignées « pratique professionnelle ». Ils sont également préparés et exploités dans le cadre des UE disciplinaires.

Le second stage se déroule sous la forme d'un stage filé constitué de six vendredis sur un support maternelle ou élémentaire.

	Stage 2 - Filé
Dates de stages	Vendredi 8, 15, 22 février 2019 Vendredi 1er, 8, 29 mars 2019

Un seul et même référent formateur ESPE est attribué à chaque étudiant pour les deux stages.

Le second stage filé sera évalué par le biais d'une analyse réflexive écrite. Ce document constituera un support à la présentation orale prévue **le jeudi 18 avril 2019** à partir de 14h. Cette présentation se tiendra **UNIQUEMENT** en présence du référent ESPE et des étudiants dont il a la responsabilité (cf. document de cadrage de la soutenance).

La réflexion associée à ce travail pourra enrichir, si elle s'y rapporte, le contenu du dossier d'option présenté par l'étudiant(e) dans le cadre du CRPE et/ou celui du MRP en seconde année de Master.

Les écrits réflexifs professionnels sont rédigés de façon autonome par l'étudiant(e) à partir d'un axe de travail **prioritaire** retenu par le maître d'accueil lors de l'observation par ce dernier de la mise en œuvre de la **séance 3 (vendredi 22 février 2019)** par l'étudiant(e).
Cet axe de travail sera explicitement notifié par le MAT dans le livret de suivi de l'étudiant. Ce dernier prendra se centrera prioritairement sur cet axe pour concevoir et mettre en œuvre les séances ultérieures de sa séquence.

Eclairée du contenu du livret de suivi de l'étudiant(e) délivré par le MAT, l'évaluation de l'UE est constituée de :
- l'écrit réflexif (13 points)
- la soutenance orale (7 points)

Une grille d'évaluation est fournie aux référents ESPE. Elle sera complétée uniquement par chaque référent ESPE.

L'étudiant devra transmettre la version numérique (format pdf) de son écrit réflexif à son référent ESPE **ainsi qu'une copie numérisée des pages 6, 7 et 8 de de son livret de suivi** au plus tard le vendredi 12 avril 2019.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- réinvestir les connaissances et compétences développées à l'ESPE en situation d'enseignement et dans l'exercice du métier d'enseignant ;
- développer une attitude réflexive nécessaire au métier d'enseignant et à l'écriture d'un mémoire professionnel ;
- construire au cours des stages une posture d'enseignant ;
- développer les compétences professionnelles prévues par le référentiel métier pour se préparer aux épreuves du CRPE.

FORMAT À RESPECTER STRICTEMENT

L'analyse réflexive comporte **3 pages** (la séquence évoquée sera à mettre en annexe et ne comptera pas dans les 3 pages).

L'étudiant devra :

- utiliser la police : « Times new roman », taille 12,
- respecter des marges de 2,5 cm,
- utiliser un interligne de 1,5 ligne
- « justifier » le document
- numéroter les pages.

L'analyse réflexive est constituée de 4 parties :

1- **Description succincte de la séance réalisée en classe et qui fait l'objet de l'observation du MAT (0,5 page)**

2- **Analyse de la séance mise en œuvre (1 page)**

Analyse de la séance et des productions d'élèves (ou de quelques productions d'élèves choisies à cet effet – expliquer alors le choix) relatives à cette séance [analyse des erreurs et de leur(s) origine(s)], écart entre le prévu et le réalisé.
L'axe de travail retenu par le MAT sera indiqué à la fin de ce paragraphe.

3- **Evolution de la pratique professionnelle de l'étudiant(e) avec pour focale l'axe de travail (1 page)**

Ce qui a été mis en œuvre durant la ou les séances qui ont suivi ; les effets sur les élèves (compréhension / mise en activité / productions…). De nouveau, écart entre le prévu et le réalisé.

4- **Restitution d'un projet ou parcours culturel réalisé dans la classe d'observation ou l'école** (reprendre la démarche dans le livret Arts et Cultures) – **(1 à 2 pages).**
Cette partie ne concerne que les étudiants n'ayant pas restitué de projet ou parcours arts et cultures à l'oral lors de la soutenance du 5 décembre 2018.

La notation concernant la présentation de ce projet culturel se fera sur la feuille « soutenance arts et cultures des M1 ».

5- **Conclusion permettant à l'étudiant(e) d'analyser l'évolution de sa pratique professionnelle au regard de ce qu'il/elle a été amené(e) à travailler ; les apports du stage et les besoins restants (0,5 page)**

Annexes :
- fiche pédagogique de la séance observée
- fiche de séquence